

AUTORISATION DE SORTIE 2024-2025

Je soussigné(e) (père, mère, responsable légal) :

Responsable légal de l'élève :

En classe de

- 1) Autorise la MFR à laisser partir mon fils/ma fille en dehors des horaires de fin de cours prévus en cas de perturbations annoncées des transports (conditions climatiques, grèves ou autre, appréciées par le directeur de l'Etablissement).
- 2) N'autorise pas la MFR à laisser partir mon fils/ ma fille et m'engage à organiser son départ à l'heure habituelle de fin de cours.

Sans réponse de votre part, nous considérons que vous ne laissez pas partir votre fille/fils avant l'heure habituelle.

Fait à

Le

Signature du responsable légal,

Signature de l'élève,

Valable tout au long de la scolarité. Tout changement doit être signalé par la famille à l'Etablissement.

Les informations recueillies ici sont nécessaires pour l'inscription de l'élève et le bon suivi de son apprentissage. Elles font l'objet de traitements informatisés et de mesures de protection adéquates. Elles sont destinées à la MFR Coublevie et ses partenaires dans le cadre de ses actions pédagogiques. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer vos droits, veuillez-vous adresser au Délégué à la Protection des Données de la MFR Coublevie.)